**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**ARRONDISSEMENT DE SELESTAT-ERSTEIN**

**COMMUNE D’OSTHOUSE**

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 12 avril 2018**

sous la présidence de Monsieur Christophe BREYSACH, Maire,

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Présents : 10

Véronique SIGWALT absente excusée

Procurations : 3

WILLER Renaud donne procuration à Michèle KOENIG

LAEMMER Jean-François donne procuration à Christian KRETZ

HAUMESSER Anne donne procuration à RINN Fernande

Secrétaire de séance : Angèle MULLER

Auditeur : 0

1. **Approbation du procès-verbal du 21 février 2018**

Le Conseil Municipal n’émet aucune remarque concernant le procès-verbal du 21 février 2018.

1. **Affectation du résultat 2017**

Considérant qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire,

Statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 138.978,11

Décide d’affecter le résultat d’exploitation de l’exercice 2017 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 350.621,14

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 138.978,11

**A l’unanimité des membres présents.**

1. **Taux d’imposition 2018**

**Le Conseil Municipal**

**APRES** avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire ;

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Général des Impôts ;

**APRES** en avoir délibéré par 12 voix « POUR «

**décide**

1. De ne pas augmenter les taux communaux,

2. De fixer comme suit les taux d’imposition des taxes locales pour l’année 2018 :

Taxe d’Habitation 11,61 %,

Taxe Foncière Bâti 5,37 %

Taxe Foncière Non Bâti 34,09%

# Arrivée de Monsieur FORSTER à 20h45

1. **Vote du budget primitif 2018**

Le projet de Budget Primitif pour l’année 2018 dont un exemplaire a été remis à chaque membre du conseil, est présenté et commenté par Monsieur le maire, chapitre par chapitre.

**Le Conseil Municipal**,

**OUÏ** l’exposé de Monsieur le maire sur les prévisions de dépenses et de recettes de l’année 2018,

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le maire, et avis favorable de la commission des finances,

**VOTE** le budget primitif 2018 tel qu’il est présenté et qui est arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de **: 568.634,11euros**

Dont un prélèvement de 138.978,11 euros de la section de fonctionnement au profit de la section d’investissement.

**SECTION D’INVESTISSEMENT**

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **77.591,25 euros**

**A l’unanimité des membres présents.**

1. **Travaux**
2. **Bâtiments**
3. Logement : diagnostic amiante et électrique

La commission bâtiment s’est réunie pour analyser le diagnostic amiante. Dans le logement, tous les sols sont amiantés (colle + dalles).

L’électricité n’est pas aux normes.

**Après en avoir délibéré,**

**Sur proposition de la commission bâtiments,**

**Le conseil municipal décide de recouvrir les sols du logement (ragréage et carrelage) et de mettre le logement en conformité électrique.**

1. Autres bâtiments communaux : diagnostic amiante

La commission propose d’établir un diagnostic amiante pour tous les autres bâtiments communaux.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,**

**Sur proposition de la commission bâtiment**

**Décide de lancer un diagnostic amiante au presbytère, à l’église, à l’école, à la mairie et à l’atelier communal.**

1. Périscolaire

A la rentrée 2018, le périscolaire accueillera les enfants de moins de 6 ans. La salle du périscolaire actuelle ne sera plus adaptée et sera installée dans l’ancienne classe de CP.

L’accès aux petits sanitaires est indispensable pour les enfants de moins de 6 ans durant le temps du périscolaire.

2 solutions sont envisageables : l’ajout de sanitaire adaptés dans la salle du périscolaire ou le percement du mur entre l’école maternelle et cette salle pour pouvoir accéder aux sanitaires de la maternelle.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide à 3 voix CONTRE et 2 abstentions et 8 voix POUR**

**De créer une ouverture entre la maternelle et le primaire.**

**Charge Monsieur FORSTER de demander les devis et d’engager les travaux.**

1. Atelier communal

Monsieur Jean-Charles FORSTER informe l’assemblée que des travaux sont nécessaires à l’atelier communal car il faut y installer l’eau chaude, des sanitaires et un système de chauffage.

1. **Voirie**

Monsieur le maire informe l’assemblée que l’Etat a lancé en 2017, un programme dédié aux territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).Ce programme finance les projets de rénovation énergétique dont l’éclairage public avec une participation allant jusqu’à 77%.

La commune d’Osthouse a déjà déposé un tel dossier en 2017 pour le remplacement des sources lumineuses.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de changer les sources lumineuses sur les mâts en fonte et en tôle**

**Charge le maire à faire les démarches et lancer le marché.**

**A l’unanimité.**

1. **Divers et communications**
2. Préemptions

La commune renonce à son droit de préemption sur les biens suivants :

1. - Section B Parcelle 819/50 sis 20 rue des Jardins
2. - Section A Parcelles 1507/1314 sis 18A rue d’Erstei
3. Demande de subvention

L’école élémentaire les Cigognes de Gerstheim demande une subvention pour un enfant d’Osthouse qui participera à une classe de découverte.

La commune ne donne pas suite.

1. Nettoyage de printemps

Monsieur le maire remercie les personnes présentes à ce nettoyage.

**FIN DE LA SEANCE 22H45**